



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King

Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

24 décembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE PRÉSENTE UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LE DEUXIÈME PROCÈS DANS LE DOSSIER N° 002

La Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens a déposé aujourd’hui un mémorandum par lequel elle donne aux parties dans le dossier n° 002 des informations sur les prochaines étapes de ce dossier. Ce mémorandum, accompagné d’un plan de travail dans lequel elle précise les principales étapes à suivre et les mesures préparatoires nécessaires avant le début des audiences consacrées à l’examen de la preuve dans le cadre du deuxième procès du dossier n° 002, suit de près la décision prise la semaine dernière par le Président de la Chambre de première instance de ne pas former un deuxième collège de juges chargé d’entendre le prochain procès dans ce dossier.

Dans le mémorandum, la Chambre de première instance énumère de nombreux points qui doivent être réglés avant le début des audiences consacrées à l’examen de la preuve. Ces points sont notamment : les questions relatives à la portée du procès, notamment la question du sort qui sera réservé aux faits ou accusations qui n’auront pas été inclus dans la portée des deux premiers procès dans le dossier n° 002 ; l’examen de l’aptitude des Accusés à être jugés ; le dépôt des listes de témoins, experts et parties civiles pertinents proposés ; le dépôt des listes de documents pertinents ; et la décision relative à toutes exceptions préliminaires restant à régler.

Dans un premier temps, la Chambre de première instance a ordonné aux parties de déposer des écritures relatives à l’état de santé des Accusés le 15 janvier 2014 au plus tard, et des écritures relatives à la portée du procès le 31 janvier 2014 au plus tard. Elle a également ordonné à l’équipe de défense de Khieu Samphan de déposer des écritures, l’invitant à conclure sur son affirmation selon laquelle le jugement dans le premier procès dans le dossier n° 002 doit être prononcé, et le cas échéant toutes les voies d’appel de ce jugement épuisées, avant que le deuxième procès puisse commencer. Pour que le débat contradictoire sur ces questions ait lieu plus rapidement, la Chambre a annoncé son intention d’entendre les conclusions orales des parties à l’audience du 11 février 2014 en lieu et place de réponses écrites.

Dans le dossier n° 002, Nuon Chea et Khieu Samphan doivent répondre des chefs de génocide, crimes contre l’humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949. Les audiences du premier procès tenu à leur encontre se sont achevées avec les réquisitions et plaidoiries finales en octobre 2013, le jugement étant attendu lors du deuxième trimestre de 2014.

Le mémorandum est disponible dans son intégralité sur le site web des CETC : <http://www.eccc.gov.kh/fr/document/court/m%C3%A9morandum-de-la-chambre-de-premi%C3%A8re-instance-ayant-pour-objet-plan-de-travail-de-la->

Pour de plus amples informations, prière de contacter :

Lars Olsen
Fonctionnaire chargé des communications juridiques
Portable : +855 (0)12 488 023
Poste fixe : +855 (0)23 861 669
Courriel : olsenl@un.org

Neth Pheaktra
Attaché de presse
Portable : +855 (0)12 488 156
Poste fixe : +855 (0)23 861 564
Courriel : neth.pheaktra@eccc.gov.kh